

Fiche d'inscription DEM-saison 2021-2022

à partir du 1^{er} janvier 2022

Nom : **Prénom :**
Date de naissance : Sexe :
Nom du représentant légal :
Adresse :
Code Postal Commune :
Mail (obligatoire) :
Téléphone portable :

Personne à prévenir en cas d'urgence :
Téléphone :

Maladie (s) – Allergie (s) :
.....

A remplir par les parents de mineurs

Je Soussigné/e M-Mme _____ autorise mon enfant inscrit sur ce bulletin à être transporté par les véhicules des bénévoles et encadrants de l'Association Alti'Roc.

Signature :

Je Soussigné/e M-Mme _____ autorise les responsables du Club d'Escalade Alti'Roc à faire pratiquer en cas d'urgence, en l'absence des parents, les soins et si besoin l'opération chirurgicale nécessaire.

Signature :

J'autorise Alti'Roc à utiliser les photos prises dans le cadre des activités du club pour la promotion de l'escalade (Internet, journal municipal, autres....)

L'adhésion vaut acceptation du règlement intérieur (disponible sur simple demande) et l'application des consignes sanitaires liées au COVID-19.

Date et signature :

Montant de la cotisation

Cotisation		Total		Chèque
Adulte - séance libre	+ Licence Base	170 117€	<input type="checkbox"/>	117 €
Jeune - séance libre	+ Licence Base	155 102€	<input type="checkbox"/>	102 €

Options à ajouter au premier chèque

Assurance complémentaire Base + (*)		3 €	<input type="checkbox"/>	3 €
Assurance complémentaire Base ++ (*)		10 €	<input type="checkbox"/>	10 €
Option ski de piste (*)		5 €	<input type="checkbox"/>	5 €
Réduction Famille - 2ème membre et suivant (hors "Cours Famille)		-10 €	<input type="checkbox"/>	-10 €
Réduction habitant Grigny		-15 €	<input type="checkbox"/>	-15 €

(*) options d'assurance modifiable en ligne sur votre espace
licencié FFME

		Chèque
Total	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Pièces à fournir (Seuls les dossiers complets seront acceptés) :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Photo d'identité
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade (Mention 'en compétition' pour les enfants) de moins d'un an ou questionnaire médical en cas de renouvellement de licence avec un certificat de moins de 3 ans.
- Chèque à l'ordre d'Alti'Roc

La licence sera communiquée par courrier électronique par la fédération (FFME).

Rappel des règles de sécurité :

1. Le port du casque est OBLIGATOIRE :
 - pour TOUS en sortie falaise (S.N.E, site école, grandes voies...)
 - pour TOUS (sur le mur ou au sol) lors de travaux d'ouverture de voie, ou d'entretien du mur.
2. Noeud d'encordement : Noeud de 8 tressé OBLIGATOIRE, serré près du harnais + un noeud d'arrêt serré contre le noeud principal et avec un bout libre suffisant.
3. Un « contrôle complet » sécurité doit être réalisé systématiquement par les deux partenaires : Harnais - Encordement - Frein d'assurage - Noeud en bout de corde (SAE et SNE)

Date et signature :